



Le 3 juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

AÉROPORTS

M. Legacy

L'hon. M^{me} Green

M. Legacy

L'hon. M^{me} Green

L'hon. M^{me} Green

SOINS DE SANTÉ

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Shephard

M. G. Arseneault

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

IMPÔT FONCIER

M. LeBlanc

M. LeBlanc

L'hon. M. Steeves

M. LeBlanc

M. LeBlanc

L'hon. M. Steeves

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

CHEMINS

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Green

CHASSE

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holland

TERRES DE LA COURONNE

M. LePage

L'hon. M. Holland

PERSONNEL INFIRMIER

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

CHAUFFAGE DOMESTIQUE

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Holland

L'hon. M. Holland

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

GAZ DE SCHISTE

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

M. Legacy

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

AÉROPORTS

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, hier, la ministre des Transports et de l'Infrastructure et moi-même avions à peine entamé une discussion productive que nous avons été rudement interrompus par la minuterie. Nous avons appris que, après une année complète de correction automatique de la version préliminaire, le rapport sur la prestation des services aériens sera finalement publié la semaine prochaine. Je tiens à remercier la ministre d'avoir proposé de tenir une séance d'information avant la publication du rapport et, comme elle l'a dit hier, avant de commencer à parler aux parties prenantes et à leur fournir des renseignements détaillés sur le rapport et sur le nouveau fonds concernant la prestation des services aériens.

Le plus drôle, c'est qu'aucun des renseignements en question n'a encore fait l'objet d'un examen public, mais je sais déjà que l'équipe de la ministre travaille sur un projet pilote. Ce projet est doté d'un budget ; des destinations et même des échéances de financement ont été définies, mais il n'y a eu aucun appel d'offres public et aucune mention du fonds lors de l'étude des prévisions budgétaires d'un quelconque ministère. Pourquoi le personnel de la ministre discute-t-il déjà d'un projet pilote avec certains partenaires alors qu'aucun d'entre nous ne sait encore ce que ces gens cherchent à accomplir?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Je suis désolée, Monsieur le président. Je n'ai pas pu reculer mon fauteuil. Je remercie le député d'en face de la question. Oui, nous avons à peine entamé une excellente conversation hier après-midi que la minuterie s'est arrêtée, ce qui fait que nous avons dû cesser de discuter.

Le rapport est achevé et sera publié la semaine prochaine. Nous communiquons avec les parties prenantes avant la publication annoncée afin qu'elles soient au courant de tout ce que contient le rapport, même si je tiens à souligner que nous avons communiqué depuis le début du processus, parallèlement à notre collecte des renseignements de base, ce qui constituait la phase 1 du rapport. La phase 2 du rapport consistait à prendre ces renseignements et à travailler avec des experts du secteur aérien afin de formuler des recommandations sur la manière d'aller de l'avant. Nous avons utilisé les recommandations pour réaliser la phase définitive du projet, la phase 3 ; j'ai ensuite fait savoir au député d'en face que nous publierions la version définitive du rapport la semaine prochaine.

Mon personnel communique constamment avec les PDG des aéroports, les groupes qui gravitent autour et les collectivités de la province. Les conversations sont en cours. Si les parties prenantes parlent de liaisons possibles, c'est parce qu'elles sont censées le faire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Madame la ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, le personnel de la ministre communique avec moi, j'en conviens. J'ai reçu 1 000 pages noircies l'année dernière. Voilà une forme de communication, j'imagine. Je soulève la question parce que le gouvernement a la manie du secret.

Personne n'a reproché au gouvernement d'avoir fait preuve de transparence manifeste et d'avoir ouvertement rendu des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick. Après tout, examinez la situation. Nous parlons d'un rapport qui est prêt depuis près d'un an, mais qui est rangé dans un tiroir. Bon, nous avons appris qu'un fonds avait été constitué, mais il ne s'agit pas d'un fonds au titre duquel un projet est présenté et un soutien accordé selon sa pertinence — non. Le premier projet prévu au titre du nouveau fonds, soit le projet pilote, est très ciblé. Des responsables d'aéroport se voient dire qu'il n'est pas nécessaire de présenter une demande, tandis que d'autres s'emploient activement à préparer leur soumission. Constatons-nous qu'il y a maintenant une politique de deux poids deux mesures dans la province?

Il y a deux ans, le premier ministre a formulé un concept fou portant sur la création d'un seul aéroport dans la province. Comprenons-nous maintenant pourquoi il avait lancé une telle idée, pour qu'il puisse en fin de compte se concentrer sur seulement trois aéroports dans le sud de la province? La ministre peut-elle s'engager à faire en sorte que le nouveau fonds soit destiné à l'ensemble des régions du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Entendre le député d'en face dire qu'il s'agit d'un rapport secret me rend un peu perplexe. Nous avons fait preuve de transparence et d'ouverture à l'égard de toutes les parties prenantes. Le député d'en face parle de 1 000 pages. Eh bien, il oublie de mentionner qu'il a également obtenu tous les renseignements. Il a reçu un rapport non caviardé, a rencontré mon personnel et a été mis au courant de tous les renseignements. Le député d'en face ne fait pas état de tous ces renseignements.

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Nous présenterons les paramètres relativement au fonds du secteur aérien au cours de la semaine. Il n'y a aucune tractation dans les coulisses. Nous avons fait preuve d'ouverture et de transparence, et nous travaillons en étroite collaboration avec tous les représentants et les PDG des aéroports. Donc, les propos du député d'en face selon lesquels des ententes louches sont en cours sont tout à fait inexacts. Nous avons fait preuve d'ouverture et de transparence. Merci, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick ont été surpris d'entendre la ministre de la Santé, pendant qu'elle répondait mercredi à une question, dire spontanément qu'il y avait un cas présumé de variole simienne au Nouveau-Brunswick. Des représentants de Santé publique nous apprennent aujourd'hui que les résultats du test de dépistage sont négatifs, mais considérés comme non concluants. La ministre peut-elle expliquer pourquoi elle a soulevé la question sans preuve d'un cas bel et bien confirmé? Quand a-t-elle appris que les résultats n'étaient pas concluants? Pourquoi a-t-elle gardé le silence au lieu d'annoncer ici ces résultats afin de dissiper la peur qu'elle avait semée au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, si je n'avais rien dit, les parlementaires en question diraient aujourd'hui : Pourquoi ne nous avez-vous rien dit? Je crois que, le jour en question, un grand nombre d'échanges portaient sur Santé publique et je tentais d'expliquer que son mandat est très large. Je pense que, au cours des deux ou trois dernières années, nous en sommes venus à respecter plus que jamais Santé publique. Chaque jour, les gens de Santé publique ciblent différentes préoccupations dans les collectivités de notre province. Ils sont toujours au courant de ce qui se passe autour d'eux ; mes propos visaient donc à les défendre. Le jour en question, ils ont publié un communiqué. Ils ont parlé de la situation. Comme d'habitude, la question est futile.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Monsieur le président, la ministre était au courant et a laissé planer l'incertitude pour faire la manchette des journaux. Elle a laissé planer l'incertitude et n'a pas rétabli les faits. Quand elle a appris que les résultats n'étaient pas concluants, elle ne l'a pas indiqué à la Chambre ni à la population. Elle a semé la peur au Nouveau-Brunswick, mais ne l'a pas dissipée.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Jusqu'à maintenant, nous avons seulement entendu parler de la question à la radio, lorsque le médecin-hygiéniste en chef adjoint par intérim en a parlé. Pourquoi la ministre ne communique-t-elle pas elle-même les renseignements aux gens du Nouveau-Brunswick, comme elle devrait normalement le faire? C'est sa responsabilité. Merci.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, les reproches sont garantis à tous coups.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Écoutez, tout ce que je peux dire, c'est que les renseignements pertinents ont été fournis. Les gens de Santé publique ont fait leur travail. Ils l'ont fait, comme toujours, de façon exemplaire. Il me semble que les parlementaires d'en face tentent n'importe quoi. Ils veulent faire la manchette et cherchent à faire naître des nuances dans l'esprit des gens.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je ne sais combien de fois les gens d'en face ont employé depuis leur siège l'expression « vider son sac ». Eh bien, mon doux, les reproches sont garantis à tous coups.

IMPÔT FONCIER

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Merci, Monsieur le président. Eh bien, je vais être franc ce matin. Vous vous imaginez. Pendant la période des questions hier et aussi pendant les travaux en comité hier soir, nous avons interrogé deux ministres sur la protection contre les hausses marquées à l'intention des propriétaires d'immeuble résidentiel. Ils ont eu beaucoup de temps pour nous donner une réponse. Ce matin encore, j'ai le plaisir d'annoncer que, bien que le gouvernement actuel dise qu'il ne fait pas de la politicaillerie, il a annoncé un allègement pour protéger les propriétaires d'immeuble résidentiel admissibles contre les hausses marquées de l'évaluation.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Oui, il s'agit d'une grande annonce, mais vous exploitez la situation pour faire de la politicaillerie. Comment se fait-il que le ministre des Finances ait attendu six mois pour faire l'annonce? Ici, de ce côté-ci, nous vous disions que vous deviez examiner toute la portée de la mesure — des deux côtés. Après six mois, que peut dire le ministre aux propriétaires concernés?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Je dis que nous faisons le travail. Voilà ce que je dis, Monsieur le président.

Des initiatives stratégiques — nous en parlons. Nous parlons de dépenser notre argent de manière intelligente. Nous parlons de plans d'avenir et nous parlons de planifier non

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

seulement pour aujourd'hui — et certainement pas comme vous le faites, pour les prochaines échéances électorales —, mais aussi pour la prochaine génération.

Notre gouvernement a entendu dire que les gens sont surimposés — absolument. Nous cherchons à réduire les impôts, puis, à la longue, un gouvernement libéral pourrait arriver au pouvoir et augmenter les impôts encore et encore. Donc, une fois de plus, nous cherchons à protéger les gens contre les hausses d'impôts en question. Nous cherchons à les réduire là où nous le pouvons. Nous cherchons à aider les gens lorsque nous le pouvons, et le dernier mécanisme que nous avons pour les aider est la protection contre les hausses marquées.

Voilà qui est une bonne nouvelle, gens du Nouveau-Brunswick. C'est une bonne nouvelle. Nous avons entendu l'avis des particuliers. Nous avons entendu l'avis des gens du milieu des affaires. Il est nécessaire de se pencher sur le fardeau fiscal élevé au Nouveau-Brunswick, et nous le faisons dans le cadre d'un programme à la fois en investissant d'une manière stratégique au Nouveau-Brunswick.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : De ce côté-ci de la Chambre, nous devons aussi nous attribuer le mérite d'une telle mesure. Nous vous avons poussé dans vos retranchements. Écoutez, il s'agit d'une excellente nouvelle, d'une excellente nouvelle.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Je cite : « Les critères du nouveau programme d'allègement de l'impôt foncier seront semblables à ceux du mécanisme de protection actuel » — il s'agit d'une excellente nouvelle. « Le programme sera offert » pour l'année d'imposition en cours et l'année d'imposition prochaine. Selon le gouvernement, le programme est prévu pour l'avenir, mais il n'est que pour deux ans. Le gouvernement doit savoir que le programme prévu doit être instauré pour les mêmes raisons fondamentales que celles invoquées pour les propriétaires. Le gouvernement se rendra-t-il compte que le programme est bon pour les deux côtés de la Chambre et qu'il est bon pour les propriétaires, l'économie et l'avenir de la province? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Le député d'en face veut s'attribuer le mérite du programme. Et si vous vous attribuez le mérite du coût de l'essence? Et si vous vous attribuez le mérite au nom de vos cousins libéraux qui augmentent le prix de l'essence et imposent une taxe sur le carbone?

Toutefois, je suis d'accord avec le député d'en face pour dire qu'il s'agit d'une excellente nouvelle. Lorsque l'opposition vient nous dire qu'il s'agit d'une excellente nouvelle, vous pouvez la croire cette fois-ci, c'est sûr. Pour répondre aux appels continus en faveur d'un

Questions orales

allègement de l'impôt foncier, en 2022 et en 2023, le gouvernement offre un programme d'allègement, à savoir une protection contre les hausses marquées, ne dépassant pas 10 %, qui s'applique aux propriétés résidentielles locatives et aux propriétés non résidentielles, lesquelles sont des entreprises. Le remboursement de l'impôt foncier est offert aux propriétaires d'immeubles non résidentiels et aux propriétaires d'immeubles résidentiels de quatre logements ou plus si l'augmentation annuelle de leur évaluation est supérieure à 10 %. Oui, nous instaurerons un mécanisme de protection contre les hausses marquées. Nous en sommes fiers. De ce côté-ci de l'édifice, nous sommes fiers des mesures que nous prenons pour aider les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

CHEMINS

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, il y a quelques mois, la ministre des Transports et de l'Infrastructure était très heureuse d'annoncer que le projet des chemins Titus et Deuxième-Sault irait finalement de l'avant cet été. J'ai applaudi. Ce projet de 1,2 million de dollars, annoncé en 2019 par vous-même, Monsieur le président, et financé par les gouvernements provincial et fédéral, est attendu depuis plus de 20 ans par les gens qui sont inondés à chaque pluie torrentielle.

Récemment, j'ai appris que le projet n'irait pas de l'avant, parce que les plans ne sont pas prêts. Le ministère travaille à des plans depuis cinq ans, Monsieur le président, mais ce n'est toujours pas prêt. Ce secteur du DSL de Saint-Joseph-de-Madawaska sera prochainement fusionné avec la ville d'Edmundston. Le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a été avisé que le problème d'inondation récurrent dans ce secteur devrait être réglé avant la fusion.

Madame la ministre, qui a fouillé dans vos dossiers prioritaires et que faites-vous de votre parole?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Waouh. Merci, Monsieur le président. Il s'agissait d'une très solide conclusion à la question.

Je tiens vraiment parole. J'ai effectivement annoncé le projet du chemin Titus. Il figurait en fait dans mon discours sur le budget, parce que j'étais très contente de faire savoir à la députée d'en face que ce projet était devenu prioritaire pour le gouvernement.

De plus, lorsqu'il est question des projets que nous avons planifiés, compte tenu de notre transparence et de notre reddition de comptes accrues, maintenant que nous faisons preuve de très grande transparence, vous êtes au courant des étapes de notre processus ; toutefois, il arrive parfois des contretemps lors des travaux. Concernant spécifiquement le projet, nous nous penchons en ce moment sur des problèmes liés à la propriété. Il y a des

Questions orales

problèmes concernant des propriétés privées que nous devons régler en ce qui a trait à ce projet. Le projet va de l'avant. L'appel d'offres devrait être lancé cet automne. Une fois que nous aurons réglé les problèmes liés à la propriété, nous entreprendrons la construction à l'automne et terminerons le projet le printemps prochain. Merci, Monsieur le président.

CHASSE

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous allons changer de sujet et parler de chasse à l'orignal. C'est vendredi. C'est une belle journée. Parlons de cette activité de plein air par excellence. Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé le tirage des permis de chasse à l'orignal. Malheureusement, ce n'est pas tout le monde qui peut obtenir un permis. Il y a des gens dans ma région qui ont tenté pendant 10 ou 15 ans d'en obtenir un, sans succès, ce qui est dommage puisqu'il s'agit d'une activité de plein air par excellence dans notre province.

Or, pour parer à la situation, d'autres provinces ont proposé une étiquette de groupe. Ainsi, les gens peuvent s'inscrire en groupe, et ils ont une meilleure chance d'obtenir un permis de chasse à l'orignal. Étant donné que le ministre des Ressources naturelles ne communique pas vraiment beaucoup de renseignements à la Chambre, je demande au ministre de l'Éducation si son gouvernement prévoit mettre en place une étiquette de groupe pour que plus de personnes du Nouveau-Brunswick puissent pratiquer cette activité de plein air dans la province.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, quelle formidable occasion de se servir d'un formidable gouvernement rempli de ministres qui font avancer les choses! Je veux féliciter les Libéraux de souligner tout l'excellent travail qu'accomplit le gouvernement en distribuant des questions de tous côtés. Nous comptons vraiment sur de telles occasions pour parler de l'excellent travail que nous accomplissons en proposant des initiatives visant à améliorer la province. Je tiens à remercier les parlementaires d'en face d'agir ainsi.

Je ne voulais pas m'interposer et m'exprimer au nom du ministre de l'Éducation. Toutefois, nous voulons effectivement parler de l'excellent travail que nous avons accompli pour ce qui est de la chasse à l'orignal. Le député d'en face a tout à fait raison. Il y a eu beaucoup de failles au fil des ans en ce qui concerne la chasse à l'orignal et toutes les formes de tirage. Toutefois, savez-vous quoi? Nous sommes le premier gouvernement à dire : Quels sont les vrais problèmes? Quels sont les vrais obstacles? Nous les avons décelés et y avons remédié en exigeant entre autres le cours de sécurité pour chasseurs avant même que les gens puissent s'inscrire au tirage des permis de chasse à l'orignal. Grâce à la mesure, le nombre d'inscriptions a diminué de plus de 5 500 par année. En outre, nous avons doublé le nombre de bulletins de participation des personnes qui sont dans la catégorie supérieure. Nous menons le travail à bien afin que plus de personnes du Nouveau-Brunswick puissent profiter d'une telle...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

TERRES DE LA COURONNE

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président. L'industrie forestière au Restigouche a fait ses preuves. Nous n'avons qu'à penser à Groupe Savoie et à Parent Lumber, à Saint-Quentin ; à Irving, à Kedgwick ; à Av Cell, à Atholville, et à Maibec, à Balmoral. Toutefois, toutes ces compagnies ont besoin d'allocations garanties à long terme pour poursuivre leurs investissements dans la modernisation de leurs infrastructures.

Depuis 2019, les acériculteurs du Restigouche et leur association pressent le gouvernement de débloquer de nouveaux hectares de forêts publiques pour permettre à l'industrie de continuer à croître. Les environnementalistes demandent l'arrêt de l'arrosage de glyphosate sur les terres de la Couronne. Ils souhaitent voir davantage de zones protégées, spécialement autour des lacs et des rivières.

Le secteur minier et le secteur éolien présentent un potentiel intéressant à Saint-Jean-Baptiste-de-Restigouche.

Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie peut-il nous donner la date du dévoilement tant attendu de son plan de gestion des terres de la Couronne? Prendra-t-il en considération les particularités, l'engagement, la réputation, la capacité de développement et l'incidence économique et environnementale des joueurs clés du Restigouche?

[Traduction]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, la question me fait penser à ce qui s'est passé hier soir, lorsque nous siégeons en comité et que les parlementaires d'en face posaient des questions sur la mise en oeuvre de programmes d'efficacité énergétique, ici au Nouveau-Brunswick. Nous indiquions des dates sur le calendrier concernant le moment où nous prendrions de telles mesures. La critique était : Eh bien, nous voulons que la mise en oeuvre se fasse plus tôt.

Eh bien, je vais vous dire maintenant ceci : Un gouvernement conservateur ne fera certainement pas un travail accéléré ni bâclé. Je suis ici pour vous dire que, au Nouveau-Brunswick, l'ampleur du travail effectué de façon holistique dans le secteur de la foresterie, le domaine de la conservation et le domaine de l'amélioration de la biodiversité et de la viabilité écologique dépasse ce qui s'est fait depuis plus d'une génération. Nous avons reçu des prix nationaux pour le travail que nous accomplissons en matière de conservation. Mon personnel et mon ministère sont quotidiennement à pied d'oeuvre et travaillent avec les gens de notre industrie forestière pour que nous puissions assurer un équilibre et faire en

Questions orales

sorte que le Nouveau-Brunswick soit un chef de file en matière de conservation et de développement économique...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la ministre de la Santé a indiqué que 80 infirmières et infirmiers de l'étranger, formés dans leur pays, se trouvent maintenant au Nouveau-Brunswick. Toutefois, la ministre ne dit jamais combien de ces 80 personnes travaillent au Nouveau-Brunswick en tant que membres du personnel infirmier immatriculé. Nous sommes confrontés à une grave crise, et de nombreux services de soins de santé sont régulièrement annulés en raison du manque de personnel infirmier. La ministre de la Santé peut-elle indiquer à la population de la province combien de ces 80 personnes travaillent actuellement comme membres du personnel infirmier immatriculé?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : En fait, Monsieur le président, je ne peux pas vous donner de réponse en ce moment, mais je me ferais un plaisir de prendre note de la question.

Permettez-moi de dire que je conviens tout à fait que nous sommes aux prises avec une crise dans le système de santé au Nouveau-Brunswick, et nous connaissons effectivement une pénurie de personnel infirmier. Vous savez, je m'en voudrais de ne pas mentionner que, sous le gouvernement de Brian Gallant, de 2014 à 2018, nous avons perdu des centaines et des centaines et des centaines d'infirmières inscrites dans la province. Il s'agit d'infirmières qui travailleraient aujourd'hui dans le système si le gouvernement avait fait preuve de vigilance.

Monsieur le président, je comprends l'intention. J'obtiendrai la réponse pour le député, mais nous élargissons aussi le recrutement de personnel infirmier formé à l'étranger. Nous attendons environ 80 infirmières de plus, et plus d'infirmières ne cessent d'arriver dans la province. Nous travaillons assidûment au recrutement, Monsieur le président.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la ministre devrait peut-être changer de rôle, parce qu'elle a déjà donné cette réponse. Je voulais simplement savoir si elle connaît bien son dossier en matière de santé et si elle sait exactement ce qu'elle fait ici, à la Chambre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Madame la ministre, la réponse est 20 sur 80. C'est ce que vous avez indiqué lors de l'examen des prévisions budgétaires. Vous devriez vous rendre compte que nous avons un manque criant de professionnels de la santé. Vous ne connaissez même pas les chiffres que vous avez déjà donnés ici, à la Chambre, dans le cadre de l'examen des prévisions budgétaires.

La brochure que la ministre de la Santé a présentée l'année dernière a nécessité près de deux ans de préparation. Quelques mois avant la présentation de sa brochure, la ministre elle-même a promis que chaque personne du Nouveau-Brunswick aurait un médecin de famille, une infirmière praticienne ou un infirmier praticien au cours des six prochains mois.

La population attend plus que jamais afin de recevoir des services. De plus en plus de services sont annulés en raison du manque de personnel dans le secteur de la santé. Quand la ministre présentera-t-elle à la population un plan réel pour recruter des professionnels de la santé, avec des chiffres ainsi que des échéanciers et non pas des paroles vides comme nous en entendons ici depuis des semaines, des semaines et des mois? Donc, quand est-ce que ce sera fait? Quel sera le nombre? Quand allons-nous le savoir?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les gens d'en face insistent toujours pour obtenir la date, la date, la date. Pendant l'étude des prévisions budgétaires, j'ai même entendu des parlementaires du côté de l'opposition dire : Donnez-nous la date, et, si vous ne la respectez pas tout à fait, nous n'y verrons aucun inconvénient. Nous savons que ce n'est pas ce que veulent les gens de l'opposition. Ils veulent faire la manchette. Ils veulent pouvoir dire... Puis-je aussi préciser, Monsieur le président, que, lorsque le député a posé sa première question, j'ai entendu le chiffre 18? Voilà ce qui m'a induite en erreur. Je n'ai pas entendu le chiffre 80. Le chiffre m'a induite en erreur. Je suis reconnaissante au député d'en face d'avoir apporté des précisions.

Écoutez, nous savons que des processus d'agrément doivent se dérouler. En fait, permettez-moi de souligner le projet de loi que mon cher collègue a déposé cette semaine. Nous voulons que les processus d'agrément se déroulent de façon plus efficace. Nous voulons un processus validé et efficace pour que nos professionnels médicaux puissent être déployés sur le terrain et travailler dès que possible. Je remercie le député d'en face de sa question, car elle souligne le besoin actuel et le fait que nous faisons exactement ce que nous devons faire.

CHAUFFAGE DOMESTIQUE

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, voilà venue la saison au cours de laquelle des familles entreprennent des projets d'amélioration de leur maison. Cette année, en raison de la montée en flèche des prix du mazout de chauffage — soit dit en passant, le mazout de chauffage n'est pas assujéti à une taxe sur le carbone, mais son prix a quand même augmenté de 69 % — et de l'augmentation des coûts de l'électricité au fil des ans, les familles ont besoin d'aide cet été pour trouver des moyens de réduire leurs coûts de chauffage et de les rendre plus abordables.

L'Île-du-Prince-Édouard, patrie du transport en commun à 2 \$ qui permet à ses habitants de se déplacer dans la province grâce au système de transport collectif, a trouvé une autre approche originale pour aider les gens à avoir les moyens de payer leur chauffage domestique. Le gouvernement dirigé par le premier ministre King offre une thermopompe gratuite aux familles dont le revenu familial est inférieur à 55 000 \$. Si leur revenu est inférieur à 35 000 \$, elles n'ont même pas besoin d'avancer l'argent pour recevoir la thermopompe. Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie instaurera-t-il un programme semblable au Nouveau-Brunswick, lequel serait financé par nos recettes provenant de la taxe sur le carbone?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, pour répondre au député d'en face, nous avons eu l'occasion, au cours de deux sessions différentes... Aujourd'hui encore, nous nous réjouissons de débattre d'un projet de loi au sujet même de l'établissement d'objectifs en matière d'efficacité et de la constitution d'un fonds durable et à long terme pour des projets concernant non seulement le chauffage électrique des maisons, mais aussi le chauffage non électrique de celles-ci. Nous présentons un projet de loi visant à établir des objectifs à atteindre en matière d'efficacité, ce qui n'a jamais été fait auparavant.

Il n'est certainement pas exagéré de dire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne ménage aucun effort pour cerner et réaliser des gains d'efficience afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick. Vous voyez, d'autres réalisations suivront. Nous travaillerons à mettre en oeuvre des mesures d'efficacité qui aideront à alléger les difficultés des consommateurs d'énergie au Nouveau-Brunswick, lesquelles nous aideront également à atteindre nos objectifs généraux en matière de réduction des émissions associées au chauffage des maisons. Nous ferons donc d'une pierre deux coups, ce qui sera bénéfique pour l'environnement et la province.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Donc, Monsieur le président, il n'y aura pas de transport en commun à 2 \$ et pas de thermopompes. Ce sont les réponses, je suppose.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

À l'heure actuelle, pour remplir un réservoir de mazout de chauffage, il faut dépenser au minimum près de 1 000 \$. Il s'agit de la quantité minimale requise pour le remplir. Il faut compter 1 500 \$ pour remplir un réservoir vide. Pour de nombreuses personnes, il est impossible ou très difficile de réunir une telle somme. Il faut se demander ce que fait le gouvernement pour rendre les coûts de chauffage plus abordables.

Une mesure à prendre serait d'aider les gens à assumer les coûts initiaux de remplacement des fenêtres mal isolées qui laissent passer les courants d'air et le froid, ainsi que les coûts d'isolation du sous-sol. Pour la plupart des gens, il est difficile, voire impossible, de trouver l'argent nécessaire pour couvrir les coûts initiaux, même s'ils bénéficieront rapidement d'économies. Le ministre des Ressources naturelles annoncera-t-il un programme de financement sans intérêt destiné aux familles du Nouveau-Brunswick afin qu'elles puissent améliorer l'état de leurs fenêtres et l'isolation de leur maison et faire un remboursement grâce à leurs économies d'énergie annuelles?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, au député d'en face, bien que cela ne fasse que quelques courtes années que je suis à l'Assemblée législative, je n'ai jamais eu l'habitude de faire des annonces pendant la période des questions, et je poursuivrai sur cette lancée.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Le travail que nous accomplissons pour atteindre les objectifs d'efficacité et d'efficience au Nouveau-Brunswick se poursuivra également. Depuis quatre ans, je dis toujours que près de 75 % des foyers du Nouveau-Brunswick sont chauffés au moyen de plinthes électriques. Nous collaborons avec les responsables des services publics pour concevoir des programmes visant à faciliter leur remplacement. Il y a actuellement des programmes de vérification qui permettent au personnel d'aller sur place et d'examiner à quel endroit il est possible de devenir plus efficace en ce qui concerne la production ou l'utilisation de l'énergie dans les maisons.

Nous avons accompli beaucoup de travail, mais nous en avons encore beaucoup à faire. En fait, la preuve en est que nous nous sommes réunis ici hier soir et nous continuerons aujourd'hui à parler de mesures à prendre, de mesures qui n'ont jamais été prises auparavant, à savoir établir des objectifs d'efficacité pour faire en sorte que nous ne nous contentions pas d'en parler, mais aussi pour que nous agissions. Dans le dossier sur le chauffage domestique, ce qui compte, ce sont des mesures concrètes.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, pendant que la province vit un manque criant de personnel dans le domaine de santé, la ministre nous dit qu'elle attend de voir ce qui va se passer ailleurs avant de prendre position en ce qui a trait à la COVID-19 longue.

Pourtant, l'Alberta développe un processus pour suivre les patients post-COVID-19. La Colombie-Britannique a un système interdisciplinaire. L'Ontario a mis en place un système dans le but de diriger et d'assister les patients avec la COVID-19 longue. Le Québec a mis en place trois cliniques adaptées afin de recevoir des patients qui ont la COVID-19 longue afin de les examiner et de les acheminer vers les bons spécialistes, selon leurs symptômes.

Monsieur le président, je pourrais continuer encore et encore à donner des exemples de ce qui se fait ailleurs au Canada. Qu'attend la ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick pour mettre quelque chose en place, autre qu'une table ronde?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je ne suis pas clinicienne et je dois me fier aux experts de notre province pour qu'ils nous guident quant aux prochaines mesures à prendre. Cette semaine, ils ont participé à une table ronde nationale pour discuter des approches et de l'orientation que nous devons adopter à cet égard. Je dois compter sur les chercheurs et les médecins — les médecins de famille et les experts en matière de maladies —, lesquels ciblent la question pour nous. Je ne peux pas dicter comment évoluera la situation. Les gens en question nous aideront et nous guideront. Dès qu'ils m'indiqueront le processus qu'ils mettront en oeuvre, je serai ravie d'en faire part à la Chambre. Merci, Monsieur le président.

GAZ DE SCHISTE

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, je pense que nous avons établi que le premier ministre a le sens de l'échange. Il aime penser tout haut, ce qui, en soi, ne pose pas problème, sauf peut-être lorsque l'on est premier ministre et que ses observations sont regardées à la loupe parce qu'elles pourraient constituer d'éventuelles politiques ou stratégies et que l'on a recours à des ressources publiques pour justifier ses observations. Le premier ministre, spontanément ou pas, a dit qu'il y avait une guerre en Ukraine et que nous devrions donc peut-être revoir notre position sur le gaz de schiste et le moratoire sur la fracturation hydraulique. De tels propos pourraient vouloir dire plusieurs choses. Le premier ministre chargera peut-être l'un de ses ministres de vérifier comment l'industrie du gaz de schiste évolue relativement au respect des cinq critères ou le premier

Questions orales

ministre envisage peut-être de modifier les critères. Le débat public sera très différent, selon la voie qu'il empruntera. Laquelle choisirez-vous, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Il est bien d'avoir l'occasion de parler de l'avenir de l'énergie dans notre pays et de l'avenir de l'énergie pour aider à résoudre des problèmes que nous constatons à l'échelle mondiale, Monsieur le président. Je sais que les gens que je vois là-bas auraient l'habitude de ne pas se pencher sur les vraies préoccupations, de ne pas se pencher sur la vraie crise et de ne pas se demander pourquoi nous sommes dans une telle situation. En examinant comment nous pouvons aider le monde, aider le Nouveau-Brunswick et aider le Canada, nous avons effectivement l'occasion d'avoir de bonnes discussions franches sur notre façon de gérer le tout.

Vous savez, pour procéder de façon convenable, dans le cas de la mise en valeur du gaz, nous devons inviter tous les acteurs à la table, Monsieur le président. Il faut que tout le monde, y compris les Premières Nations, discute de la façon dont nous pouvons aider le monde, de la façon dont nous pouvons aider le Nouveau-Brunswick, de la façon dont nous pouvons pallier les coûts énergétiques dont nous ressentons les répercussions et de la façon dont nous pouvons assurer la transition vers la prochaine économie, car nous savons très bien que les gens d'en face veulent éteindre les lumières, espérer que tout ira pour le mieux et laisser tout le monde dans le noir. Monsieur le président, là n'est pas notre objectif.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, je comprends que le premier ministre préfère passer son temps à regarder vers le passé et à dépoussiérer de vieilles idées, car, avouons-le, il n'a pas vraiment l'intention de rester en poste pendant très longtemps dans l'avenir. Toutefois, il doit faire un effort. Après tout, je suis optimiste. La province survivra à son mandat de premier ministre et elle survivra au gouvernement actuel ; essayez peut-être toutefois de nous laisser un peu de marge de manoeuvre.

Le reste du monde cherche à trouver des moyens d'abandonner l'utilisation des combustibles fossiles, mais notre premier ministre pense que c'est le moment idéal pour se lancer dans ce domaine. Monsieur le président, même si le gouvernement actuel atteint son objectif de se lancer dans l'industrie du gaz de schiste, dès le premier jour, il devra présenter une stratégie de sortie. C'est ridicule.

Monsieur le premier ministre, le secteur de l'énergie est en pleine croissance. Il ouvre de nouveaux horizons. L'innovation et la créativité abondent, mais vous regardez manifestement dans le rétroviseur. Laissez tomber l'idée de chercher à réactiver un dossier inactif et consacrez votre temps et vos efforts à l'avenir. Préparerez-vous la province à un monde nouveau? Si vous n'en êtes pas capable, il est peut-être temps pour vous de passer à autre chose.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, Monsieur le président, je ferai simplement allusion aux premières observations de mon collègue d'en face. Il a parlé de l'avenir et de ce à quoi mon avenir pourrait ressembler. Je parie qu'il aurait dit la même chose de Doug Ford il y a quelques mois, n'est-ce pas? Si nous assistons donc à un changement d'orientation au pays, nous l'aurons constaté hier soir à la lumière des résultats des élections en Ontario. Le phénomène s'explique par le fait que des gens se rendent compte que les politiques fédérales du gouvernement libéral-néo-démocrate ne sont pas viables. Nous sommes en difficulté et nous le sommes en raison d'un processus qui se déroule à Ottawa. Nous voulons en faire fi. Nous voulons dire : Ah, non, là n'est pas le problème. Monsieur le président, nous avons un problème d'ordre fédéral, mais des provinces doivent se charger de la reconstruction pour régler la situation. Je suis enthousiaste à cet égard, et ce, depuis hier soir.

Nous examinerons toutes les possibilités. Nous ne ménagerons aucun effort pour changer les choses, car nous devons protéger notre population afin qu'elle puisse vivre et travailler dans la province.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.